



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 15/11/2022

Publication :
le 25/11/2022

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Délibération n° D-2022-418

Marchés de maîtrise d'œuvre - Port Boinot - Requalification-réhabilitation de la Maison Patronale et la Fabrique - Résiliation en fin de phase ACT et approbation d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre en phase réalisation

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Direction Patrimoine et Moyens

**Marchés de maîtrise d'œuvre - Port Boinot -
Requalification-réhabilitation de la Maison Patronale
et la Fabrique - Résiliation en fin de phase ACT et
approbation d'un nouveau marché de maîtrise
d'œuvre en phase réalisation**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'opération Port-Boinot a transformé, depuis l'été 2021, le site des anciennes usines de chamoiserie Boinot en un vaste espace paysagé respectant la mémoire du passé industriel et marquant l'entrée dans le Parc Naturel du Marais poitevin. Le Séchoir et les Hangars ont été également rénovés dans le cadre de cette opération.

Deux autres bâtiments, la Maison Patronale et la Fabrique, restent à réhabiliter avec leurs abords afin de donner toute sa cohérence à la requalification complète de la friche industrielle Boinot.

Aussi, dans le cadre de la deuxième phase du projet, le Conseil municipal, en sa séance du 23 avril 2018, a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des patrimoines Fabrique et Maison Patronale attribué au groupement dont le mandataire est BEAUDOUIN & ENGEL Architectes.

Ce marché a fait l'objet d'avenants validés lors des Conseils municipaux des 16 septembre 2019, modifiés par délibération du 25 novembre 2020, des 25 janvier 2021 et 21 mars 2022.

Un premier Appel à Manifestation d'intérêts (AMI) avait été lancé pour l'occupation de la Maison Patronale et de la Fabrique. Celui-ci prévoyait un aménagement intérieur à la charge de l'occupant pour la Fabrique. Celui-ci ayant été déclaré infructueux, il a été décidé que la Ville de Niort réaliserait cet aménagement.

Ainsi, le programme d'un second marché de maîtrise d'œuvre a été approuvé lors du Conseil municipal du 16 septembre 2019, pour l'aménagement intérieur de la Fabrique. Ce marché a été notifié le 25 juillet 2020 à l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est BEAUDOUIN & ENGEL.

L'avenant n°1 à ce marché a été approuvé lors de la séance du 31 janvier 2022.

Un second AMI a été lancé pour l'occupation des deux bâtiments. Un porteur de projets unique a alors été sélectionné. La Maison Patronale sera destinée à accueillir un établissement de restauration de type bistronomique alors que la Fabrique intégrera des espaces modulables pour des rencontres de professionnels, institutionnels, du secteur associatif et du grand public.

Le Conseil municipal a autorisé le 9 mai 2022, la signature des marchés de travaux pour l'aménagement des deux bâtiments.

Aussi, afin de faciliter le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre et d'avoir une meilleure lisibilité de l'opération en cours, il est proposé :

- de résilier les deux marchés de maîtrise d'œuvre en cours en fin de phase Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT) ;

- d'approuver un nouveau marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est BEAUDOUIN & ENGEL Architectes, pour la phase réalisation (phase DET, EXE, VISA et AOR), pour un montant de 185 923,15 € HT, soit 223 107,78 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser la résiliation des deux marchés de maîtrise d'œuvre sur la Fabrique et la Maison Patronale, à l'achèvement de la phase ACT ;

- d'approuver le nouveau marché de maîtrise d'œuvre, pour la phase réalisation avec l'équipe dont le mandataire est BEAUDOUIN et ENGEL Architectes pour un montant de 185 923,15 € HT, soit 223 107,78 € TTC.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Jérôme BALOGÉ